

Un jeu peut t'il légalement fermé un logiciel administrateur.

Par Chajimo

Bonjour,

J'aimerais créer un jeu d'horreur psychologique qui brise le quatrième mur, et dans le déroulement de mon jeu, j'aimerais faire en sorte d'empêcher le joueur de quitter le jeu lorsqu'il est à l'écran titre, sauf si il utilise le bouton "Quitter".

Je sais que je peux légalement retirer la croix en haut à droite de la fenêtre, et fermer automatiquement l'invite de commande windows puisque ça ne requiert pas de privilège administrateur.

Le problème reste le gestionnaire de tâches, qui lui, a besoin des droits administrateur pour être fermé et est protégé par Windows. Donc je me demandais, au lancement du jeu, après avoir demandé les droits administrateurs au joueur et qu'il les a acceptés, est ce que mon jeu peut légalement fermer Taskmgr.exe (le gestionnaire de tâches)?

À savoir que le jeu fermera automatiquement Taskmgr.exe seulement à l'écran titre, et que le jeu peut toujours être fermé via l'option "Quitter", donc l'effet est seulement temporaire et n'empêche pas le joueur de fermer le jeu, mais oblige seulement le joueur à fermer le jeu d'une manière précise.

Par janus2

Bonjour,

Et si le jeu est planté, on fait comment ?

Par Isadore

Bonjour,

La loi ne dit pas ce que vous pouvez faire informatiquement en France. Mais vous êtes civillement et pénallement responsable de tout dommage que votre logiciel pourrait causer (cela peut vouloir dire indemniser un utilisateur qui aurait du faire dépanner son ordinateur).

Il y a des pays où ce type de pratique est illégal, car il assimilerait le jeu à un logiciel malveillant. Il faut donc veiller à ce que votre jeu ne soit pas utilisable par un ordinateur de ces pays. Les Etats-Unis en font partie, et vous voulez faire tourner le jeu sur un système d'exploitation étatsunien. Votre jeu finira très vite classé comme un logiciel malveillant par les antivirus.

Enfin bref, je ne vois pas l'intérêt de la chose et ça risque de vous attirer un tas d'ennuis.

Par Chajimo

Mais c'est quoi qui est illégal? Le fait de fermer le programme ou d'en empêcher l'utilisation?

Car si c'est juste fermé le programme qui est illégal, je peux toujours juste faire en sorte que la fenêtre du jeu soit en "always on-top" et se déplace sur le gestionnaire de tâches. Après le problème est que le joueur pourrait juste ouvrir une deuxième fenêtre plus éloignée de la première. Mais la plupart des joueurs n'y penseraient sûrement pas, donc c'est pas trop grave.

Aussi, si le jeu freeze (ce qui ne devrait normalement pas arriver, surtout juste à l'écran titre), le joueur peut toujours faire ctrl+r puis "taskkill [nomdujeu]".

Par Isadore

En France ce n'est pas en soi illégal, dans les pays étrangers cela dépend de la législation.

Mais en France si la personne subit un dommage à cause de votre logiciel elle peut vous demander une indemnité.

Si le jeu est commercialisé, cela peut aussi contrevenir à certaines dispositions du Code de la consommation en entravant l'usage normal de l'ordinateur (tromperie).

Aussi, si le jeu freeze (ce qui ne devrait normalement pas arriver, surtout juste à l'écran titre), le joueur peut toujours faire `ctrl+r puis "taskkill [nomdujeu]"`.

Ouais, enfin la plupart des gens ne connaissent pas ce type de commandes et vont simplement éteindre sauvagement l'ordinateur. Sans compter les antivirus qui bloquent ce genre d'actions.

Sur le plan informatique, c'est un peu n'importe quoi sauf si le jeu n'est diffusé qu'auprès d'un public averti. L'utilisateur lambda risque de perdre des données en tentant des manœuvres douteuses en cas de plantage. Et il y a en sus le risque que la chose soit détournée à des fins malveillantes. Le risque est d'autant plus grand que le jeu ne pourra pas être diffusé par le biais des grandes plateformes qui bloquent systématiquement ce genre de logiciels. Vous devrez donc diffuser par le biais de canaux moins sécurisés.

Enfin bref, en France, si le client est soigneusement averti de ce fonctionnement, ce n'est pas illégal. Mais si votre logiciel cause un dommage à quelqu'un vous devrez l'indemniser. C'est comme si vous tombiez dans la rue et cassiez les lunettes d'un passant : vous devriez lui rembourser ses lunettes (vous ou votre assureur).

Par Chajimo

Normalement, quand un jeu freeze pendant un long moment, windows donne la possibilité de le fermer. Et de toute façon, si l'entièreté du jeu freeze, il ne pourra même plus fermer ou se déplacer sur le gestionnaire de tâches. Donc il ne devrait y avoir aucun problème même si le jeu freeze à ce moment là.

Ensuite, si j'ai bien compris, du moment que rien n'est endommagé sur le système de l'utilisateur (ce qui ne devrait pas avoir de raison d'arriver), en France, c'est légal.

Sauf que certains pays l'interdisent ainsi que les plateformes de distribution de jeux (steam, itch.io, autres...).

Du coup, ce que je voudrais savoir, c'est : est ce que c'est seulement le fait de fermer le gestionnaire de tâches en mode administrateur qui est illégal? Car, comme je l'ai dis précédemment, je peux toujours faire en sorte que la fenêtre du jeu se déplace tout simplement sur le gestionnaire de tâches, ce qui ne devrait (normalement) pas nécessiter de droit administrateur.

Après comme là ça concerne surtout les règles imposées par les plateformes qui distribuent les jeux, il faudrait peut être plus que j'aille poser la question là bas. A moins que quelqu'un ici le sache.